

Protocole en cas de pic de pollution



Jour 1

La préfecture de Meurthe et Moselle déclare un pic de pollution atmosphérique.

La gestion des épisodes de pollution est annoncée par arrêté préfectoral.

L'objectif est de limiter les émissions de polluants atmosphériques et d'améliorer la qualité de l'air lors des épisodes de pollution.

Jour 3

Les transports en commun sont gratuits sur le territoire métropolitain !

Si le pic de pollution dure jusqu'au jour 3, les transports en commun sont gratuits. La validation d'un titre de transport n'est pas nécessaire ce jour.

La gratuité concerne les réseaux Stan et Sub, uniquement sur le territoire de la Métropole.

Jour 2

Nous relayons le protocole sur tous nos supports d'information

LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Twitter : @ReseauStan
- Facebook : Réseau Stan - Officiel
- Instagram : @reseaustanofficiel

LES ALERTES

- inscrivez-vous aux alertes SMS
- inscrivez-vous aux alertes email

LE SITE INTERNET

- dans la rubrique actualités
- sur cette page

L'APPLICATION

- téléchargez l'appli Stan sur Apple ou Android
- inscrivez vous aux notifications
- dans la rubrique actualités

LES ÉCRANS

- aux arrêts
- dans les véhicules

La pollution de l'air est la 3ème préoccupation environnementale des français (*source ADEME*) et la présence d'une trop grande quantité de polluants dans l'air nous expose à des risques pour notre santé.

Le secteur routier est l'un des principaux secteurs contribuant à la pollution atmosphérique : **privilégier les modes de déplacements doux (vélo, marche...) et les transports en commun, c'est contribuer à la diminution des émissions de gaz polluants.**

